



Formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière



Grade de licence – Code RNCP39923

Certifié par le Ministère de la santé et de la prévention

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier

L'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier sera applicable à la rentrée 2026



La formation est organisée conformément au référentiel de formation défini dans l'arrêté du 21 avril 2007 modifié, *relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.*



La formation se déroule en **cursus complet** sur 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines chacun, soit 4 200 heures.

Indicateurs de résultats 2024-2025 : (source : rapport annuel d'activités IFMS 2024-2025)

Effectifs :

Promotion	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Primo entrants	79	57	56
Réintégration	3	3	3
Redoublants	4	7	9
Mutations entrantes	0	0	0
Mutation sortante	0	0	0
TOTAUX	86	67	68
Interruptions de formation à l'issue de l'année 2024-2025	5	5	3
	Motifs : (manque de résultat : 14 % ; motif personnel : 64 %)		

Réussite au diplôme :

Promotion initiale 2022/2025 de 75 étudiants	Nbre de candidats présentés	Nombre d'ajournés	Nombre de diplômés
TOTAUX	59	1	58

Taux de recommandation : 91 %

Taux d'insertion dans l'emploi : (promotion 2020-2023)

Insertion professionnelle	Taux d'insertion dans l'emploi	Taux d'insertion dans le métier	Poursuite de scolarité
3 mois après la diplomation (Tx de réponse : 78 %)	98 %	98 %	2 %
2 ans après la diplomation (Tx de réponse : 68 %)	97 %	97 %	0 %

Prérequis et modalités d'accès

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier définit les modalités d'organisation de la sélection :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

- 1° Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;
- 2° Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination et un certificat médical d'aptitude à suivre la formation.

Délai d'accès

Entrée en formation en septembre 2026 soumise à sélection :

- Sélection Parcoursup : inscriptions du 19 janvier au 12 mars 2026 sur le site <https://www.parcoursup.fr/> résultats à partir du 2 juin 2026.
- Sélection Formation Professionnelle Continue : inscription aux épreuves du 3 novembre 2025 au 2 janvier 2026. Dossier à télécharger sur le site internet du Centre hospitalier de Rodez <https://www.ch-rodez.fr> Résultats d'admission le 13 février 2026.

Durée de la formation

La formation se déroule sur 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines chacun et permet d'acquérir 180 ECTS :

- 2 100 heures d'enseignements théoriques

59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines :

1. Sciences humaines sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

- 2 100 heures en milieu professionnel (stages)

1ère Année : 15 semaines

2ème Année : 20 semaines

3ème Année : 25 semaines

Bloc de compétences – Equivalence - Passerelles

- Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences : NON
- Possibilité d'équivalence NON
- Possibilité de passerelles (PASS) OUI : intégration en 2^{ème} année IFSI
- Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :
 - 1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique » infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation,
 - 2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1, 2, 4 et 9. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4. Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.
 - 3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.
- Octroi de dispense d'enseignements pour les étudiants qui disposent d'un titre universitaire ou d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant : les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

Objectifs de la formation

- Professionnaliser le parcours de l'étudiant pour une construction progressive des éléments de la compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.
- Développer les ressources de l'étudiant en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles.
- Favoriser le raisonnement clinique, la réflexion critique, l'éthique professionnelle pour permettre à l'étudiant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Compétences développées et modalités d'évaluation

La formation clinique se déroule en stage dans des structures de soins du département de l'Aveyron et des départements limitrophes dans 4 types de structures : les soins de courte durée/ Les soins de longue durée et de réadaptation / Les soins sur les lieux de vie/ Les soins en santé mentale et psychiatrie. Les conditions d'équivalence, les modalités de rattrapage d'UE et de redoublement sont définies dans l'arrêté de formation relatif au diplôme d'état infirmier : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/>

L'obtention du diplôme d'Etat est subordonnée à la validation des 10 compétences :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Méthodes mobilisées

Les enseignements sont réalisés par 12 Cadres de santé formateurs, des professionnels de santé (infirmiers, aides-soignants), enseignants-chercheurs et habilités chargés de cours par l'Université Toulouse III - Paul Sabatier de Toulouse (médecin, pharmaciens, biologistes, psychologues, juristes)

La formation est organisée sur des temps pédagogiques en présentiel avec inclusion de séquences en distanciel, (visioconférences, tutoriels de pratiques, cours audio asynchrone ...)

Les modalités et les outils pédagogiques proposés aux apprenants sont variés et s'appuient sur les nouvelles technologies en pédagogie.

Un enseignement théorique, basé sur une pédagogie active et participative, proposant :

- Des cours magistraux en présentiel ou distanciel
- Des travaux pratiques
- Des travaux dirigés
- Des ateliers de simulation
- Des études de situations professionnelles apprenantes
- Des rencontres et des témoignages de professionnels
- Des travaux en inter professionnalité
- Une plateforme numérique

Un enseignement clinique favorisant :

- L'acquisition progressive des compétences dans les différents milieux cliniques
- Une prise d'initiatives et de responsabilités
- Le développement d'une posture réflexive en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels et d'autres étudiants

à partir d'un accompagnement des apprenants, en amont, pendant et après les stages

Pour cela, un livret de suivi en milieu professionnel est à disposition de l'apprenant : le Portfolio.

Un suivi pédagogique individuel permet à chaque apprenant d'être accompagné dans ses apprentissages, d'évaluer sa progression et de construire son projet professionnel.

Tarif

Le coût de la formation est de 9 100 € par année de formation (tarif 2025-2026).

Ce coût peut être pris en charge par :

- La Région Occitanie, si vous êtes en poursuite de scolarité ou inscrit à Pôle Emploi avant le début de la formation ;
- Votre employeur ;
- Un opérateur de compétences.

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105 € par an (tarif 2025-2026).

Frais de scolarité : 178 euros par an (tarif 2025-2026) / Frais de scolarité pour les étudiants boursiers : 0 €

Débouchés professionnels

Poursuite d'études :

La profession infirmier peut évoluer vers :

- l'exercice d'infirmier spécialisé tel que puériculteur, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, infirmier en pratique avancée,
- l'exercice de fonction d'encadrement ou de formation avec de diplôme cadre de santé ou directeur des soins.
- des diplômes universitaires : master, doctorat

Débouchés professionnels :

- dans le milieu hospitalier : au sein des hôpitaux publics et privés,
- dans le milieu extra-hospitalier : au sein des centres de soins à domicile, des foyers logements, des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.), au sein des structures scolaires, en entreprises (service de santé au travail),
- dans le milieu libéral : au sein d'un cabinet libéral

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les futurs élèves en situation de handicap, compatible avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation.

Pour plus de renseignements :

Contact référent handicap : Christiane ENJALBERT, coordinatrice pédagogique c.enjalbert@ch-rodez.fr

Capacité d'accueil 2026

70 places en 1^{ère} année
dont 40 % pour les candidats FPC

Lieu de formation

IFMS - Rue Copenhague - 12027 RODEZ CEDEX 9

☎ 05 65 55 17 50

✉ ifsi@ch-rodez.fr



Contacts

- | | | |
|--|----------------|--|
| ➤ Scolarité : Sébastien PONS | 05 65 55 17 63 | s.pons@ch-rodez.fr |
| ➤ Finances : Martine LACOMBE | 05 65 55 17 77 | m.lacombe@ch-rodez.fr |
| ➤ Stages/Qualité : Florence REGOURD | 05 65 55 17 52 | f.regourd@ch-rodez.fr |

Rédaction	Approbation	Validation
Nom : S. PONS Fonction : Secrétaire Date et visa : 24/03/2026 VERSION 12	Nom : Christiane ENJALBERT Fonction : Coordinatrice Pédagogique Date et visa : 24/03/2026 VERSION 12	Nom : Céline GAQUIERE Fonction : Directrice Date et visa : 24/03/2026 VERSION 12

